

COMPTE RENDU

SUR

L'ADMINISTRATION

PENDANT L'ANNÉE 1919



Le Conseil d'Etat, pour se conformer à l'art. 66 de la Constitution du 1^{er} mars 1835, a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique en 1919.

Ce rapport est divisé en sept parties, qui correspondent à autant de Départements institués par la loi du 13 novembre 1913 et se suivent dans l'ordre indiqué à l'article 36 de celle-ci, savoir :

- 1^o Département de Justice et Police ;
- 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes ;
- 3^o Département de l'Intérieur ;
- 4^o Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce ;
- 5^o Département Militaire et des Assurances ;
- 6^o Département des Travaux publics ;
- 7^o Département des Finances.

La partie concernant le département de Justice et Police est précédée du rapport du Tribunal cantonal et des rapports des greffiers des Tribunaux de Prud'hommes de Lausanne, Nyon, Payerne, Vevey et Yverdon



VI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Université

L'année universitaire 1918-1919 s'est ouverte dans de pénibles circonstances. A peine les cours étaient-ils commencés que, par ordre du Conseil de santé, ils devaient être suspendus, à cause de la grippe. L'Université s'est réouverte le 11 novembre. Quelques jours plus tard, les étudiants suisses demandaient la suspension de l'enseignement, ne voulant pas, par solidarité, s'instruire pendant que leurs camarades étaient mobilisés. Enfin, les vacances de Nouvel-An durent être prolongées pour économiser les provisions de charbons minéraux. Ne pas dire que l'enseignement souffrit de toutes ces interruptions des cours serait parler contre la vérité. Toutefois, les professeurs firent tout leur possible pour rattraper le temps perdu.

Le nombre des étudiants s'annonçait considérable, car près de quatre cents soldats internés s'étaient inscrits ou devaient s'inscrire soit comme étudiants inmatriculés, soit comme auditeurs. Tout était préparé pour les recevoir. Une Faculté française de droit et une Faculté de droit belge avaient été instituées. Ces deux écoles s'ouvrirent le matin du jour de l'armistice, le 11 novembre, par une modeste cérémonie. Elles ne furent pas même éphémères, car à partir d'onze heures l'enthousiasme de la victoire rendait illusoire tout désir de travail aussi bien chez les professeurs français et belges que chez leurs étudiants.

Voici les noms des professeurs qui étaient attachés à ces deux facultés si passagères :

Français : MM. Alain de Boisbaudry ; Paul Chassagne-Belmin ; René Cointe ; Georges Colinet ; Raoul Dufour ; Lucien Ferraud ; Maurice Guerreau ; Maurice Hollande ; Jolyer ; Paul Mongibeaux ; Eugène Pavot ; Henry Vizioz

Belges : MM. Emile Mineur ; Gabriel Padovani ; Josse Trokay ; Edmond Wibaut.

Le 20 novembre, l'Université disait adieu à ces hôtes passagers au cours d'un modeste banquet qu'avaient désiré leur offrir les professeurs.

L'Université a eu le regret d'enregistrer la mort de MM. Lehr et Favey, professeurs honoraires, de M. Stockmar, professeur à l'École des hautes études commerciales, de M. Ch. Socin, professeur à la Faculté de médecine ; les démissions de MM. Paul Rambert, nommé juge fédéral, G. Baldensperger et A. Juret, appelés par l'Université de Strasbourg, de M. Ernest Muret, professeur, chargés de cours.

Par contre, de nouvelles forces sont venues apporter leur concours. M. Piccard a été nommé professeur de chimie ; M. Marcel Duboux, professeur de chimie-physique, succédant à M. P. Dutoit, qui a été chargé de l'enseignement de la chimie minérale ; l'enseignement nouveau de la génétique a été confié à M. Maillefer, jusqu'alors privat-docent en botanique ; deux nouveaux professeurs ont été appelés : M. Bonnard, pour l'enseignement de la littérature anglaise ; M. Aicari, chargé de cours pour la littérature italienne ; M. de Meyenburg succède au regretté Socin dans la chaire d'anatomie pathologique.

M. le professeur Rambert a été remplacé par M. Guisan ; M. Guerreau, l'un des professeurs de la Faculté française de droit, a continué son enseignement sur l'histoire du droit. M. Dénéreaz a été agrégé à la Faculté des lettres pour faire un cours sur l'art musical en qualité de privat-docent.

La direction de l'École d'ingénieurs a été confiée à M. le professeur Landry, à la suite de la démission, par raison de santé, de M. Lacombe.

Les Universités cherchent à nouer entre elles des relations de plus en plus étroites par l'échange de leurs professeurs. L'Université de Lausanne a, durant la guerre, été l'une des premières à marcher dans cette voie, non sans succès. C'est ainsi que sont arrivés de France MM. G. Blondel, du Collège de France, qui a parlé des conditions économiques de la guerre. Abel Rey, de la Sorbonne, qui en de magistrales leçons, a traité de la philosophie de la physique contemporaine : enfin M. de la Pradelle, de la Faculté de droit de Paris, a remporté un succès considérable par ses quatre conférences sur le traité de paix et la Société des nations. Ces cours ont tous été suivis par un nombre considérable d'auditeurs, à tel point que les plus grands amphithéâtres se sont montrés trop petits et que la conférence publique qui a terminé le cours de M. Rey et celui de M. de la Pradelle a dû se faire dans la salle du Grand Conseil, l'Aula de l'Université n'étant pas encore disponible.

M. Gygax, privat-docent à Zurich, économiste bien connu, a bien voulu faire une conférence, également sur les conditions écono-

miques créées par la guerre, pour faire entendre une voix suisse après celle de la France.

La Faculté des sciences a fait appel au concours d'un étranger en séjour dans le pays, M. le professeur van Laar, Hollandais, chimiste célèbre, qui a bien voulu exposer en quelques heures l'ensemble de ses découvertes.

Les suites économiques de la guerre ont continué à se faire sentir chez les étudiants étrangers, dont le nombre a diminué. Bon nombre d'entre eux n'ont pu payer leurs finances d'études et d'examens et force a été de prolonger les délais de paiement qui leur avaient été accordés antérieurement, dans les mêmes conditions, à savoir qu'aucun diplôme ne leur serait livré avant le paiement intégral de leur arriéré. En outre, l'Université a retenu leur diplôme de baccalauréat qui ne leur sera rendu qu'après acquittement de leur dette. Le règlement général adopté le 8 mars 1918 par le Conseil d'Etat a nécessité la revision de plusieurs autres règlements, à savoir ceux de la Faculté des sciences, de la Faculté de droit, de l'Ecole des hautes études commerciales, de l'Ecole d'ingénieurs, de celui des concours et prix, de la Commission financière et du diplôme de chimiste. Le programme des certificats de la Faculté des sciences a également été imprimé.

L'ouverture anormale de l'Université en automne 1919 a fait reporter à la fin du semestre, le 24 avril, la cérémonie de la présentation du nouveau recteur et de l'installation des professeurs ordinaires, MM. G. Rossier, G. Dumas, F. Olivier, J. Landry et C. Socin.

Le contrat d'assurances accident étant périmé au 31 décembre 1918, l'Université a conclu un nouveau contrat avec la Société « La Suisse », dans des conditions nouvelles, qui font bénéficier non seulement les étudiants mais également les professeurs des Facultés des sciences et de médecine.

La Conférence des recteurs suisses s'est rétablie après cinq ans d'interruption. Une séance a eu lieu à Soleure, à laquelle l'Université de Lausanne a pris part. Lausanne a été désignée comme prochain *Vorort*. Par contre, l'Université n'a pas voulu prendre part à une conférence interuniversitaire franco-suisse qui a eu lieu à Genève. Cette décision n'influe en rien dans les relations des Universités françaises avec l'Université vaudoise.

La séance dite des concours a eu lieu le 6 mars. Les travaux présentés ont fait l'objet de rapports de MM. les professeurs Ed. Rossier, Taverney, Maillefer, conseiller national ; Ph. Bridel, Deluz, Michaud, Tail lens, Mahaim, Maurer, Sirven, Biaudet, Fornerod, Chavan, B. Colomb, pasteur ; Dessemontet. Vuilleumier, Cordey,

Mercier, Millioud, Paillard, Biermann, M. Failletaz, président de la Chambre vaudoise de commerce.

Voici le palmarès :

Lauréat de l'Université : Prix de faculté : M. Aymon de Mestral, étudiant en lettres : l'Italie et la guerre. Mlle Lucy Duxin, étudiante en sciences sociales : l'Idéal du saint.

Prix Marc Dufour : M. Henri Bersot, étudiant en médecine : Variabilité et corrélations organiques, nouvelle étude du réflexe plantaire.

Concours : Prix Follope : M. Jean Nicollier, étudiant en sciences sociales : Glorioles. M. Albert Challand, étudiant en lettres : le Théâtre de Hermann Sudermann. M. Edmond Grin, étudiant en théologie : de la méthode pour déterminer l'essence de la religion chez Gaston Frommel et Auguste Sabatier. M. René Subilia, étudiant en théologie : Le modernisme. M. Alexandre Lavanchy, étudiant en théologie : les Psaumes des fils de Corach. M. Jean Carrard, étudiant en droit : La formation de la nature juridique des fédérations du Canada et de l'Australie. M. P. Rochat, étudiant en droit : La responsabilité atténuée d'après l'avant-projet du Code pénal fédéral.

L'Université a été l'objet de quelques dons de M. Corbin, à Paris, un perspectomètre ; M. le Dr Lavanchy, pharmacien, livres ayant appartenu au professeur Marc Dufour ; M. Schnetzler, pasteur à Oron, livres provenant de son père, le professeur de botanique B. Schnetzler ; légation britannique à Berne, collection de superbes lithographies concernant la guerre. Université de Paris, médaille en remerciement des services rendus pendant la guerre par l'Université de Lausanne à la cause du Droit et de la Justice. Enfin, une somme de 3000 fr. avait été léguée à l'Université, par testament du regretté J. Gaudard, professeur à l'Ecole d'ingénieurs ; mais elle ne pouvait être touchée, avec ses intérêts, que deux ans après sa mort survenue le 21 février 1917. La somme avec les intérêts a été versée à l'Ecole d'ingénieurs pour son laboratoire d'essais de matériaux.

De la famille du professeur Socin, un très beau microscope et des livres du défunt et, en outre, une somme de 20,000 fr. pour la constitution d'un Fonds Dr Christophe Socin, professeur, en faveur de l'Institut de pathologie de Lausanne.

Statistique des

	FACULTÉ DE THÉOLOGIE				FACULTÉ DE DROIT				ÉCOLE DES H. E. C.				SCIENCES SOCIALES			
	HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ	
	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs
Vaudois . . .	15	4	18	3	30	8	24	11	10	1	9	1	16	1	14	—
Confédérés . .	6	1	6	—	18	6	27	5	8	1	10	1	21	7	19	3
Etrangers . . .	2	—	1	—	54	7	38	1	34	5	40	5	52	2	46	1
TOTAUX . . .	23	5	25	3	102	21	89	17	52	7	59	7	89	10	79	4

Récapitulation :

Etudiants au semestre d'hiver	991	} total 1193
Auditeurs » »	202	
Etudiants au semestre d'été	881	} total 992
Auditeurs » »	111	

Rapports spéciaux des Facultés.

Faculté de théologie — A la demande du Conseil de Faculté, soucieux de permettre la mise au point d'un ouvrage de la plus haute importance pour l'histoire de notre pays, un congé partiel a été accordé à M. le professeur Vuilleumier pour lui permettre de se consacrer à l'élaboration de son « Histoire de l'Eglise vaudoise ».

Les cours d'exégèse de l'Ancien Testament, momentanément abandonnés par notre savant collègue, ont été confiés à M. le professeur A. Gampert.

M. le professeur Baldensperger, chargé de cours, appelé à la chaire de Nouveau Testament à l'Université de Strasbourg, nous a quittés à la fin du semestre d'été, emportant la reconnaissance et les regrets de ses collègues et de ses étudiants.

A l'occasion des fêtes de l'Université de Strasbourg, l'Univer-

étudiants 1918-1919

FACULTÉ DE MÉDECINE				FACULTÉ DES LETTRES				FACULTÉ DES SCIENCES											
MATH. & NAT.				PHARMAC.				TECHNIQUES											
HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ					
Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs	Etudiants	Auditeurs				
96	1	83	1	26	52	21	17	16	3	14	3	12	—	10	—	103	—	78	—
88	2	97	—	14	31	21	19	19	1	22	—	13	—	9	—	65	—	62	—
60	1	57	2	37	55	23	29	32	13	37	9	22	—	14	—	122	—	81	—
244	4	237	3	77	138	65	65	67	17	73	12	47	—	33	—	290	—	221	—

NB. La différence entre cette statistique et celle du catalogue provient du fait qu'un certain nombre d'étudiants se sont inscrits tardivement

sité a conféré à M. Baldensperger le titre de docteur honoris causa, heureuse de manifester ainsi le lien que la collaboration de cet illustre maître a établi entre lui et notre pays.

Les cours d'exégèse du Nouveau Testament et de théologie biblique, faits par M. Baldensperger, ont été repris par M. le professeur Lombard. De ce fait, nous avons dû renoncer à mettre au programme des cours de notre Faculté celui de psychologie religieuse, que nous réjouissons de pouvoir offrir à nos étudiants et au public de notre ville, et pour lequel M. le professeur Lombard est très particulièrement préparé. Mais l'importance croissante de cette discipline obligera le Conseil à étudier un arrangement qui permette de la porter au programme d'enseignement de la Faculté.

Les relations entre professeurs et étudiants continuent à être excellentes. Le nombre des inscriptions est normal et nous espérons qu'avec les recrues annoncées pour le semestre d'hiver, nous

atteindrons le chiffre des étudiants nécessaires au recrutement du corps pastoral. Les Sociétés de missions, de plus en plus exigeantes quant à la préparation scientifique de leurs ouvriers, nous envoient, directement ou indirectement, des élèves, qui, obligés souvent à un travail considérable pour se mettre au niveau de l'enseignement universitaire, constituent un élément précieux dans la vie de la Faculté.

Six étudiants ont obtenu leur licence. Huit étudiants ont réussi leur examen scientifique. Trois étudiants ont obtenu des récompenses aux concours universitaires ; trois étudiants ont mérité le prix Gay, à la suite de brillants examens. L'un d'entre eux l'a reçu à deux reprises.

STATISTIQUE	Etudiants réguliers	Auditeurs	Total
Semestre d'hiver.	23	5	28
» d'été	25	3	28

La Bibliothèque de la Faculté a reçu cinq volumes en hébreu de Mlle Gørgens.

Faculté de droit. — La Faculté de droit a perdu deux de ses anciens professeurs, MM. Ernest Lehr et Georges Favey, professeurs honoraires. M. Lehr est décédé le 7 février. Il ne faisait plus de cours à la Faculté, consacrant son temps à des publications scientifiques ; néanmoins il la suivait dans son développement, et, en témoignage de son intérêt pour elle, il lui a légué une partie importante de sa bibliothèque juridique. M. Favey, attaché à la Faculté de droit dès 1878, lui a conservé une partie de son activité jusqu'au jour où la maladie l'a enlevé, le 26 mai. Depuis son élection au Tribunal fédéral, en 1900, il avait bien voulu continuer à faire son cours de droit diplomatique et donner, en outre, un cours sur les voies de recours au Tribunal fédéral en matière civile. Son départ est une grande perte pour la Faculté de droit. Celle-ci a demandé à l'autorité d'assurer l'enseignement du droit diplomatique, matière à option pour le doctorat et indispensable aux études consulaires.

M. Haff, appelé à Rostock, n'a pas été remplacé. L'enseignement du droit civil allemand a ainsi disparu du programme des cours.

M. Paul Rambert, professeur ordinaire, a été élu juge au Tribunal fédéral, au mois de juin. Il a cependant pu terminer l'année universitaire, et son successeur, M. François Guisan, nommé professeur extraordinaire, a commencé son enseignement dans le courant du semestre d'hiver 1919-20. En témoignage de recon-

naissance pour les éminents services rendus, le Conseil d'Etat a conféré à M. Rambert, dont le départ est très vivement regretté, le titre de professeur honoraire.

Les perturbations de la guerre et leurs conséquences, telles que les difficultés de passeports et la baisse du change sur les pays étrangers, ont apporté un sérieux obstacle au recrutement normal des étudiants. Leur nombre est tombé, en hiver, à 123 (142 en 1917-18), et, en été, à 106 (146 en 1918). En y ajoutant les étudiants de l'Ecole des sciences sociales, étroitement unie à la Faculté de droit, on arrive au total de : 182 en hiver 1918-19 (219 en 1917-18) et 172 en été 1919 (208 en 1918).

Une autre diminution importante des étudiants, non comprise dans ces chiffres, est résultée du départ des internés français et belges. Le 11 novembre 1918, à 9 heures du matin, neuf nouveaux chargés de cours venaient d'être installés et présentés aux étudiants prisonniers de guerre, lorsque le télégraphe apporta la nouvelle de la capitulation allemande. C'était la fin de cette organisation complète de cours de droit belge et français, qui avait rendu des services à un nombre important de nos hôtes et qui aura certainement contribué à resserrer nos liens d'amitié avec la Belgique et la France.

Les candidats inscrits aux examens ont été : 13 pour la licence 1^{re} partie, 26 pour la licence 2^e série, 28 pour le doctorat 1^{re} partie et 11 pour le doctorat 2^e série. Il y a eu 8 soutenances de thèses de licence et doctorat. En outre le diplôme de licence en droit, législation étrangère, a été conféré à 11 candidats. Au total, 15 diplômes de licence et de doctorat en droit ont été délivrés à 15 candidats.

La Faculté de droit a été dotée d'un nouveau règlement, mis en harmonie avec le règlement général de l'Université de 1918. Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} août 1919. Sa principale innovation est la création, à côté du doctorat en droit, mention « Sciences juridiques », d'un doctorat en droit avec mention « Economie politique ». Ce nouveau diplôme intéressera spécialement les jeunes gens qui, tout en voulant faire de solides études de droit, n'ont pas l'intention d'entrer dans la magistrature, ni dans le barreau, et qui désirent s'orienter plutôt vers la politique, la diplomatie, l'administration ou le journalisme, où des connaissances plus spécialement approfondies dans les questions économiques et financières leur seront tout particulièrement utiles. Le nouveau règlement, en outre, distingue plus nettement que l'ancien la licence en droit, mention « Droit suisse (cantonal et fédéral) », de la licence en droit avec mention d'une législation étrangère,

sans dissertation. De plus, il prévoit des « certificats d'études juridiques ou d'économie politique », ainsi que des « certificats d'examens ». Enfin, il admet, sous certaines conditions, le principe de l'équivalence d'examens subis soit à l'Ecole des sciences sociales ou même à l'Ecole des hautes études commerciales, soit aussi dans une faculté de droit étrangère. Ces dispositions doivent faciliter le passage des étudiants d'une Université dans une autre sans perdre le bénéfice des scolarités, ni même parfois d'examens partiels. C'est donc un pas important fait dans le sens du rapprochement international par la voie universitaire.

Ecole des sciences sociales. — L'Ecole des sciences sociales compte trois sections : sciences sociales, sciences politiques, sciences pédagogiques, plus l'Ecole consulaire qu'elle a en commun avec l'Ecole des hautes études commerciales.

La section pédagogique et la section consulaire sont encore toutes jeunes ; elles ne conduisent pas, dans notre pays, à des carrières définies, puisque l'organisation de la représentation commerciale de la Suisse à l'étranger est en plein remaniement, et que les diplômes pédagogiques — à part le certificat d'aptitudes — ne sont pas nécessaires pour entrer dans l'enseignement. Cependant, ces deux sections se recrutent et divers indices nous font présager pour elles un avenir prospère. Quant aux deux sections plus anciennes, elles ont compté un nombre d'étudiants qui dépassait ce qu'on aurait pu espérer dans un temps si difficile, au moment où les gouvernements étrangers rappellent leurs étudiants et où l'aggravation extrême des conditions du change tend à éloigner nos hôtes habituels.

Pendant le semestre d'hiver 1918-1919, l'Ecole des sciences sociales a compté 51 étudiants réguliers, plus 7 auditeurs. Pendant le semestre d'été 1919 elle en a compté 59, plus 7 auditeurs.

Le nombre des élèves n'est cependant pas le seul signe de la prospérité d'une école. Quand l'étudiant travaille, il se prépare pour ses examens. Or le nombre des candidats a été rarement aussi considérable qu'en juillet 1919, et le nombre des thèses de doctorat en préparation devient presque inquiétant pour ceux qui ont à en suivre l'élaboration.

L'Ecole des sciences sociales prendrait à coup sûr un tout autre développement encore si elle consentait à changer partiellement de caractère et à devenir — au lieu de rester strictement scientifique — un foyer d'études pour la solution des problèmes pratiques d'économie sociale. Elle s'y est refusée jusqu'à présent dans la crainte que la recherche désintéressée et l'esprit scientifique ne fussent sacrifiés à des préférences de sentiment peut-être même

aux modes du jour et aux passions politiques. Telle qu'elle est, quoi qu'elle ne possède pas encore tous les enseignements qui lui seraient nécessaires, elle se flatte de rendre d'utiles services, et les témoignages qu'elle reçoit de ses anciens élèves l'entretiennent dans cette agréable pensée. Elle a été douloureusement atteinte par la perte de M. le professeur G. Favéy, qui enseignait le droit diplomatique. D'autre part elle s'est enrichie d'un cours de droit consulaire dont le titulaire est M. le professeur Rougier.

Ecole des Hautes Etudes commerciales. — La conclusion de l'armistice a permis à bon nombre d'étudiants de rentrer dans leur pays et ce fait a diminué quelque peu notre effectif. L'Ecole a compté, au semestre d'hiver 99 étudiants (109 au semestre d'hiver 1917-1918) et 83 au semestre d'été 1919 (117 au semestre d'été 1918).

En outre, tous les internés belges et français sont rentrés dans leurs pays respectifs.

L'Ecole a perdu un de ses plus distingués professeurs en la personne de M. Xavier Stockmar, directeur du 1^{er} arrondissement des C. F. F. L'enseignement donné par cet aimable et bienveillant collègue se caractérisait par la richesse de documentation à laquelle venait s'ajouter la grande expérience acquise par une longue et brillante carrière administrative, soit comme membre du gouvernement bernois, soit comme directeur dans diverses compagnies de transports. Nous savons d'autre part que ce collègue aimait beaucoup l'enseignement qui lui permettait d'exposer toutes ses idées sur le trafic actuel.

M. Michelson, privat-docent, a été empêché de donner son cours, ayant été appelé à faire partie d'une sous-commission à Paris, pour les affaires russes.

Un nouveau règlement a été adopté dès juillet 1919. Les exigences pour les examens ont été renforcées et il a été créé des certificats d'études supérieures pour la technique commerciale, l'économie commerciale et la technique des assurances.

Il a été délivré 27 licences, toutes pour la mention « Banque et Commerce » et 1 doctorat « ès sciences commerciales » et « ès sciences économiques appliquées »

Le nombre des diplômés de l'Ecole est actuellement de 109

La bibliothèque de l'Ecole a plus de 1870 volumes et la Bibliothèque centrale suisse pour l'enseignement commercial en contient 4685.

Une licence « ès sciences consulaires » a été délivrée à un ancien licencié de l'Ecole des hautes études commerciales. Le règlement des études consulaires est actuellement en revision

Le fonds de délégation s'est augmenté de la somme de fr 348.90. Il atteint actuellement, sans intérêts, la somme de fr 1094.20.

Institut de Police scientifique. — Le directeur de l'Institut, M. le professeur Reiss, ayant été en congé pendant l'année universitaire 1918-1919, délégué par le gouvernement serbe à la Conférence de Paris, les cours théoriques et pratiques ont été donnés par le chef des travaux, M. Bischoff, auquel le Conseil d'Etat avait confié la direction par intérim de l'Institut, l'année précédente déjà.

Les cours et laboratoires ont été suivis régulièrement par un certain nombre d'étudiants, Suisses et étrangers.

L'Institut a exécuté plusieurs travaux et expertises pour les tribunaux, juges d'instruction et juges de paix du canton de Vaud et de plusieurs cantons suisses. Son directeur a, en outre, été chargé de réorganiser sur la base de la dactyloscopie le Service d'identité judiciaire de la Police de sûreté de Genève.

Quelques personnalités étrangères ont visité l'Institut, mais les relations avec l'étranger ne sont pas encore reprises au point d'être ce qu'elles étaient avant la guerre.

Faculté de médecine. — Au cours de l'année 1918-1919, la Faculté de médecine s'est réunie sept fois, cinq fois pendant le semestre d'hiver et deux fois pendant le semestre d'été.

Pendant le cours de l'année universitaire 1918-1919, deux privat-docents ont cessé leur enseignement : MM. Weith et Auguste Dufour ; un privat-docent, par contre, M. Messerli, a commencé son enseignement sur l'hygiène. Pendant les vacances d'été, soit au début d'août 1919, la Faculté avait la douleur de perdre son plus jeune membre, M. le Dr C. Socin, professeur de pathologie générale et d'anatomie pathologique, tragiquement emporté, dans un hôtel de montagne, peu de jours après une opération chirurgicale qui paraissait l'avoir arraché à la mort.

Depuis de longues années, le Dr N. Popoff enseignait, soit comme chef de travaux anatomiques, soit comme chargé de cours d'embryologie, soit comme privat-docent, lorsqu'il fut appelé à Sofia comme professeur d'anatomie ; la Faculté, désireuse de se conserver cet éminent collègue, demanda alors au Département de lui conférer le professorat, ce qui fut fait peu de jours après.

Disons enfin qu'à plusieurs reprises, la Faculté fut sollicitée par d'abondants télégrammes venus d'Allemagne aux fins d'intervenir auprès des puissances de l'Entente, dans l'application des

clauses de l'armistice du 11 novembre 1918 ; on pria même avec insistance la Faculté d'envoyer une délégation en Allemagne, afin de constater l'état exact de la santé publique ainsi que les besoins alimentaires pour qu'ensuite elle pût demander un adoucissement aux conditions imposées. Chaque fois, la Faculté s'est refusée à toute intervention, estimant que cela n'était pas de son ressort et que toutes ces questions-là concernaient beaucoup plutôt la Croix-Rouge internationale.

POLICLINIQUE DE L'UNIVERSITÉ

Nombre des étudiants au semestre d'été 1919. 34
 » » » d'hiver 1919-20. 40

Consultations.

Année	Nombre des malades de la consultation générale	Nombre des consultations	Moyenne des consultations par jour ouvrable	Vaccinations	et revaccinations	Yeux	Tuberculose	Gynécologie	Maladies nerveuses	Larvæ et nez
1919	7253	40,407	130	287	109	1886	8445	1317	173	831

Visites à domicile.

En 1918 6467 visites 1541 malades (grippe).
 En 1919 2632 » 503 »

Des 7253 malades soignés à la consultation générale. 5687 habitaient Lausanne, 1566 venaient du dehors.

Les dépenses ont atteint fr. 21,771.26 (28,222.60 en 1918), dont il y a lieu de déduire le montant des finances d'inscriptions des étudiants

Traitement et entretien des diaconesses.	Fr. 4980.—
Traitement du directeur et des assistants.	» 5200.—
Budget du directeur pour achat d'instruments, fournitures de médicaments et objets de pansements	» 7519 46
Economat (impressions, insertions, reliures, papiers, mobilier, fournitures diverses)	» 4071.80
	<hr/>
	Fr. 21,771.26

non compris les frais de chauffage, d'éclairage, d'eau et conciergerie, d'entretien des locaux, sis dans le bâtiment de la Solitude n° 19.

Faculté des lettres. — La Faculté des lettres, au cours des deux derniers semestres (semestre d'hiver 1918-1919 et semestre d'été 1919) a vu le nombre de ses étudiants et de ses étudiantes revenir peu à peu vers la moyenne des années antérieures à la guerre. Les cours et les conférences ont été suivis régulièrement. Sans doute le nombre des candidats et des candidates aux examens pour étrangers (certificats d'études françaises) a été très inférieur à ce qu'il était jadis ; mais nos sessions de licence, en revanche, ont été chargées. La licence moderne, en particulier, est assez recherchée.

Il y a lieu à ce propos de faire observer qu'un mouvement sérieux se dessine un peu partout vers une transformation radicale des examens de grade. La licence ne serait plus obtenue à la suite d'un examen unique, mais par accumulation d'un certain nombre de certificats spéciaux. Les candidats seraient ainsi dispensés de l'effort qu'exigent cinq ou six épreuves qu'il faut subir dans la même semaine ; ils pourraient sérier les difficultés ; en revanche ils ne pourraient plus compenser des épreuves médiocres par d'autres qui seraient bonnes : ils devraient avoir satisfait leurs examinateurs sur tous les points. Nous envisageons la possibilité d'établir entre les facultés des lettres de la Suisse romande des rapports suivis. Nous voudrions que nos programmes d'examens fussent aussi semblables que possible. Une réunion récente des trois doyens de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne, tenue à l'édifice de Rumine, sous la présidence de M. le chancelier professeur F. Olivier, nous a convaincus que les trois Facultés étaient animées du même désir d'entente et de collaboration.

La Faculté des lettres a dû enregistrer avec regret la démission de M. le professeur Ernest Muret, professeur ordinaire de l'Université de Genève, qui pendant vingt-cinq ans a donné chez nous des cours extrêmement appréciés de langues et de littérature espagnole et italienne.

La fin de la guerre et le départ des internés nous ont privés non seulement d'un certain nombre d'étudiants temporaires qui avaient toutes nos sympathies, mais aussi de quelques jeunes maîtres qui étaient devenus, pour le temps de leur captivité, nos collaborateurs. Nos meilleurs vœux les accompagnent.

La Bibliothèque de la Faculté a reçu de Mlle Lili Gørgens quelques volumes, surtout des dictionnaires.

Faculté des sciences. — Les cours ont été suivis, au semestre d'hiver, par 67 étudiants et 17 auditeurs, et, pendant le semestre d'été 1919 par 73 étudiants et 12 auditeurs.

Les difficultés de recrutement causées par la situation inter-

nationale, qui n'ont jamais été aussi fortes que pendant cette année, n'ont cependant pas diminué d'une manière sensible le nombre des étudiants. Il faut noter une légère augmentation de l'élément suisse, compensant le déficit de l'élément étranger.

L'Université a conféré, pendant cette année, 6 grades de docteurs ès sciences, 4 grades de licenciés ès sciences, 1 grade de licencié ès sciences physiques et mathématiques, et 2 diplômes de chimistes-analystes. En outre, un très grand nombre de candidats se sont présentés aux examens des certificats d'études supérieures.

La nouvelle organisation des examens, basée sur les certificats d'études, a donné d'excellents résultats ; les examens ont été relevés à un niveau qui n'avait probablement pas encore été atteint jusqu'ici.

La Faculté a tenu de nombreuses séances consacrées surtout à l'établissement définitif du programme des certificats d'études, qui est actuellement publié. Le programme et le plan des études conduisant au diplôme de géologue-prospecteur et de chimiste, ont été également fixés d'une manière définitive. Ces enseignements semblent avoir beaucoup d'avenir devant eux si l'on en juge par les inscriptions nombreuses qui ont été prises depuis la création des nouveaux diplômes.

Laboratoire de chimie. — La fréquentation du laboratoire est donnée ci-dessous :

	inorganique		organique	
	Hiver	Été	Hiver	Été
Ingénieurs-chimistes	19	19	21	16
Chimistes-analystes	—	—	6	14
Chimistes (certif. chimie)	10	8	1	—
Etudiants en sciences	11	7	21	9
» pharmacie	25	12	—	—
» médecine	34	42	—	—
Candidats au doctorat et recherches scientif libres	—	—	7	10
	99	88	56	49

	inorganique		organique	
	Hiver 1919-20		Hiver 1919-20	
Ingénieurs	24		Ing. chimistes	35
Chimistes	14		Chimistes	7
Sciences	12		Chimistes-anal.	2
Pharmacie	29		Pharmaciens	13
Médecins	56		Cand au doct.	6
			Rech. scient. libres	2

Totaux :

Hiver 1918-1919	155 étudiants.
Eté 1919	137 »
Hiver 1919-1920	200 »

La fréquentation d'été est toujours inférieure à celle de l'hiver

Laboratoire de physique. — Praticquants : hiver, 7, dont 3 candidats au doctorat, 3 candidats au certificat de physique, 1 trav. indépendant. — Eté : 8, dont 4 candidats au doctorat, 2 candidats au certificat, 2 trav. indépendants.

Dons. — Outre vente à prix extrêmement réduit d'appareils de la Société romande et petit lot de la Ville de Lausanne (val. env. 150 fr.), un don en espèces de 1000 fr. (mille) d'une personnalité désirant rester provisoirement anonyme.

Cours. — Une centaine d'auditeurs au cours expérimental en hiver et en été, une soixantaine au cours spécial. Depuis octobre 1919 ces chiffres se sont accrus notablement.

Ecole de pharmacie. — La diminution du nombre des étudiants prévue depuis plusieurs années ressort des chiffres comparatifs suivants :

En 1917-18 nous avons 36 étudiants en hiver et 44 en été.

En 1918-19 nous avons 22 étudiants en hiver et 23 en été.

La diminution est due uniquement au départ de nombreux étudiants serbes rappelés par les autorités de leur pays avant d'avoir pu terminer leurs études.

Ils étaient au nombre de 16 au semestre d'été 1918, ils ne sont plus que 5 au semestre d'été 1919.

Malgré cela notre Ecole de pharmacie continue à occuper le premier rang quant au nombre des étudiants.

Les candidats aux examens fédéraux de pharmacie ont été plus nombreux que jamais.

Sur 9 candidats aux examens de sciences naturelles, 6 ont réussi.

Les 11 candidats au brevet fédéral ont tous réussi, fait qui ne s'était pas produit depuis de nombreuses années.

Plusieurs de ces candidats ont été dans l'impossibilité de se présenter aux examens à la date normale et cela à cause des mobilisations répétées. Une séance extraordinaire a eu lieu à leur intention au printemps 1919.

Sur 8 candidats qui se sont présentés aux examens universitaires, selon l'ancien ou le nouveau règlement, 4 ont échoué.

Voici le nombre et l'origine des étudiants de l'Ecole de pharmacie (entre parenthèse le nombre des dames) :

Berne, hiver 1, été 1 ; Tessin, hiver 1, été 3 ; Vaud, hiver 5 (3), été 3 (3) ; Valais, hiver 2, été 1 ; Fribourg, 1, 0 ; Thurgovie, 1, 1 ; Grisons, 1, 1 ; St-Gall, 0, 1 (1) ; Allemagne (1), 1 ; Autriche (1) ; Russie, 1, 1 ; Serbie, 3, 5 ; Syrie, 1, 1.

Ecole d'ingénieurs. — Nombre des élèves réguliers :

303 à l'ouverture du semestre d'hiver	1919-20	
284	»	1918-19
278	»	1917-18
332	»	1916-17
	1918-19	1919-20
Première année	88	90
Deuxième année	77	75
Troisième année	64	73
Quatrième année	55	65
	284	303

Nationalité des élèves de première année : Vaudois, 29 ; Confédérés, 21 ; France, 5 ; Belgique, 1 ; Luxembourg, 2 ; Angleterre, 1 ; Etats-Unis, 1 ; Grèce, 4 ; Roumanie, 4 ; Serbie, 3 ; Albanie, 1 ; Russie, 6 ; Pologne, 4 ; Hongrie, 3 ; Ukraine, 2 ; Egypte, 2 ; Tchécoslovaquie, 1.

Titres présentés par les candidats pour l'admission à la 1^{re} année Baccalauréat du Gymnase scientifique de Lausanne (ès sciences), 28 ; baccalauréat du Gymnase classique de Lausanne (latin-mathématiques), 4 ; maturité technique de Genève, 2 ; maturité bernoise, 4 ; maturité de St-Gall, 1 ; maturité technique des Grisons, 3 ; certificat de sortie du cours de mathématiques spéciale annexé à l'Ecole d'ingénieurs, 9 ; maturité mathématique française, 4 ; maturité technique de Sion, 1 ; maturité de Fribourg, 1 ; maturité de Dresden, 1 ; maturité mathématique belge, 1 ; certificat d'exmatriculation d'Universités ou d'Ecoles techniques, 22 ; admis provisoirement, 3 ; maturité roumaine, 1. Doublent la 1^{re} année . 5.

Le cours de mathématiques spéciales comprend 42 élèves, qui se répartissent comme suit : Vaudois, 4 ; Confédérés, 7 ; France 4 ; Grèce, 10 ; Turquie, 4 ; Serbie, 1 ; Portugal, 4 ; Bolivie, 2 ; Espagne, 1 ; Allemagne, 2 ; Angleterre, 1 ; Egypte, 1 ; Italie, 1.

En 1918, 38 candidats ont obtenu le diplôme d'ingénieurs, et en 1919, 52 candidats, dont 22 constructeurs, 18 électriciens, 5 mécaniciens et 7 chimistes.

En suite de l'épidémie de grippe, la session d'examens propédeutiques de 1918 a eu lieu en janvier 1919. 46 candidats ont

subi les épreuves avec succès. La session habituelle d'octobre 1919 a réuni 76 candidats, dont 65 ont été admis.

Les candidats aux examens de sortie du cours de mathématiques spéciales annexé à l'Ecole d'ingénieurs étaient au nombre de 24 en 1918 et de 11 en 1919.

La section des géomètres compte 7 candidats, dont un au premier semestre et six au troisième.

Les bureaux de la direction et du secrétariat ont été transférés en octobre au bâtiment de l'ancienne Ecole de commerce, place Chauderon. La bibliothèque de l'Ecole reste au Valentin et attend de prochains agrandissements. Un poste de bibliothécaire-dessinateur a été créé dans le but d'assurer un service plus régulier de cet important auxiliaire de l'Ecole.

Par suite du manque de place, deux salles du bâtiment Arlaud ont été mises à la disposition des élèves de 1^{re} année qui y resteront jusqu'au moment où ils pourront utiliser l'annexe que l'Etat se propose de faire construire dans le préau de l'Ecole de Chauderon.

M. le professeur Lacombe ayant donné sa démission de directeur de l'Ecole, le Conseil d'Etat a appelé, pour le remplacer, M. J. Landry. La nouvelle direction s'est occupée en premier lieu de la réorganisation du programme de l'Ecole. Les propositions présentées par elle et tendant à un allègement immédiat du programme de 1^{re} année (sections des constructeurs et des mécaniciens-électriciens) ont été approuvées par le Conseil de l'Ecole dans sa séance du 1^{er} novembre, et plus tard, par le Département de l'instruction publique et des cultes. Les travaux de réorganisation pour les autres années se poursuivront en 1920.

Le laboratoire d'essais des matériaux continue à se développer d'une manière réjouissante.

L'Ecole d'ingénieurs a reçu, en 1919, les dons suivants pour le laboratoire d'électricité industrielle, de la maison Landis et Gyr, S. A., à Zoug, huit appareils de mesure.

Pour le laboratoire d'essais, de la maison Piccard, Pictet et Cie, à Genève, un tour-établi ; de la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, dix mille francs, pour le développement des installations ; de la Direction des travaux de la Ville de Lausanne, un appareil complet pour la confection mécanique d'essai à la traction des éprouvettes de mortier et de ciment ; de M. de Montmollin, chef du Service de l'électricité de la Ville de Lausanne, un appareil pour l'étude de l'étanchéité du béton ; de la Société suisse des explosifs, par M. J. Chappuis, ingénieur à Lausanne, la somme de cinq mille francs.

Pour l'ensemble de l'Ecole d'ingénieurs il a été constitué un

fonds d'attente pour le développement de l'Ecole à l'aide d'un premier versement de 100,000 francs de la maison Aubert et Cie, à Cossonay.

Grâce aux efforts persévérants de ses professeurs, notre haute Ecole technique est appelée à jouer dans l'industrie un rôle de plus en plus grand.

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE

Personnel. — Il n'y a eu en 1919 aucun changement dans le personnel de la Bibliothèque cantonale. Pour une bibliothèque de l'importance de la nôtre, il est réduit à son strict minimum. Nous espérons régler prochainement la situation de deux aides qui, entrés en 1905, sont en somme des employés permanents.

Contrôle des achats et abonnements pour l'Administration cantonale et les Services universitaires. — Au 31 décembre 1919, la Bibliothèque cantonale exerçait le contrôle de 327 abonnements (323 en 1918) destinés à l'Administration cantonale et aux Services universitaires, donnant un total de 6193 fascicules inscrits au catalogue des périodiques (5908 en 1918).

Outre les abonnés à l'année, la Bibliothèque cantonale a acheté et catalogué 639 (454) volumes et 75 (96) brochures.

Les abonnements et achats pour l'Administration et l'Université représentent une somme totale de 15,636 fr. 10 (13,239 fr. 78), sur laquelle il a été obtenu des remises, y compris la bonification des cours du change, pour une somme de 2017 fr. 22 (1273 fr. 30).

Compte de chèques et virements postaux. — Ce compte bouclait au 31 décembre 1919 par un solde actif de 111 fr. 65 (y compris le fonds de garantie de 50 fr.). Il a été utilisé pour 30 paiements de sommes dues par des lecteurs et seize fois par l'administration de la Bibliothèque.

Propositions d'achats. — Il a été déposé au Secrétariat de l'Université, pour être remis à MM. les professeurs, 110 formulaires de propositions d'achats de livres. La nouvelle Commission représentant l'Université auprès de la Bibliothèque cantonale décidera des achats qui seront à effectuer.

Après de longues recherches, nous avons pu faire l'acquisition

des 17 premiers volumes de la collection *Romania*, revue capitale pour l'étude des langues et littératures romanes.

Nous avons acheté d'un antiquaire genevois un livre rare et précieux : *Constitutiones synodales ecclesiae et diocesis Lausannensis*, Lugduni, 1494. Cet ouvrage intéresse l'histoire, non seulement de la cathédrale de Lausanne, mais du pays de Vaud et de son ancien clergé.

M. le colonel L.-H. Bornand, sur notre demande, a bien voulu nous faire une liste des ouvrages militaires les plus importants à acquérir concernant la grande guerre.

Revision, recollement et nettoyages. — La Bibliothèque a été fermée au public du 4 août au 13 septembre inclusivement. Du 4 au 23 août il a été procédé à la revision des collections. Les trois dernières semaines de la fermeture ont été consacrées au nettoyage complet des locaux. Ce travail a été fait en grande partie par les surveillants de salle.

Le 27 août, la Bibliothèque a été ouverte au public pour le prêt des livres à domicile. Il a été remis 293 volumes à 56 emprunteurs, soit 8 professeurs à l'Université, 10 professeurs, instituteurs et institutrices, 19 étudiants et 19 particuliers. Trois professeurs à l'Université ont emprunté l'un 108 volumes et les autres 36 et 34 volumes.

Il a été fait ce jour-là 8 expéditions (15 volumes) et délivré une autorisation pour recevoir 6 volumes à la fois.

Expédition de livres. — La Bibliothèque cantonale a expédié dans le canton, à des particuliers 352 (382) paquets, soit 611 (646) volumes et 37 (75) paquets, 85 (162) volumes à 14 (16) bibliothèques suisses.

De son côté, la Bibliothèque a emprunté 73 volumes à 12 bibliothèques suisses.

Désinfection, réparations. — Le personnel a passé 108 volumes à l'étuve de désinfection et en a réparé 62.

Entrées. — Les registres de contrôle accusent l'entrée de 990 (983) volumes, 8517 (8033) brochures, chiffres dans lesquels sont compris les fascicules des publications périodiques et des journaux, et de 285 (77) cartes.

Fréquentation. — Elle a atteint un total de 26,693 personnes (33,659 en 1918), soit 7439 (8255) pour le prêt et 19,254 (25,404) pour la consultation. Février accuse la plus forte fréquentation, avec 3868 personnes (803 pour le prêt et 3065 pour la consultation).

La salle de lecture s'est trouvée insuffisante au cours de 63 séances de consultation sur un total de 493 séances.

Recettes. — Les recettes se montent à 652 fr. 15, qui se répartissent comme suit : 105 fr. 90 pour indemnités de détériorations ou remplacements de volumes ; 64 fr. vente des catalogues ; 136 fr. vente des bulletins d'inscription ; 343 fr. 55 montant des amendes, et 2 fr. 70 intérêt du compte de chèque postaux.

Les formulaires de cautionnement ont produit 92 fr. 60, somme qui a été versée à la recette du timbre.

Signalons que si nous avons souvent beaucoup de peine à faire payer les amendes et les indemnités, un de nos lecteurs nous a remis 100 francs pour un petit accident arrivé à un ouvrage que nous lui avons confié.

Règlement. — L'article 47 a été modifié pour permettre à tous les lecteurs de la Bibliothèque cantonale d'emprunter des ouvrages à d'autres bibliothèques publiques de la Suisse.

Reliure. — Il a été relié 923 volumes en 1919, pour une somme totale de 6113 fr. 10.

MOUVEMENT DU LIVRE

a) SERVICE DE CONSULTATION

Mois	Nombre des volumes consultés	
	1919	1918
Janvier	2863	1153
Février	3238	3539
Mars	2633	3656
Avril	1167	4860
Mai	2063	5000
Juin	2477	4835
Juillet	2258	2018
Août-Septembre	1798	2786
Octobre	2879	199
Novembre	2604	1147
Décembre	2200	2510
Total des volumes consultés	26180	31703

Dans ces chiffres ne sont pas compris les volumes déposés dans la salle de lecture et qui sont à la libre disposition des lecteurs

b) SERVICE DE DISTRIBUTION

Mois	Nombre des volumes distribués	
	1919	1918
Janvier	890	997
Février	961	1157
Mars	1002	1236
Avril	581	1205
Mai	811	1210
Juin	714	1080
Juillet	350	412
Août-Septembre	646	934
Octobre	673	797
Novembre	853	778
Décembre	791	771
Total des volumes distribués	8272	10577

Dons. — La Bibliothèque cantonale et universitaire a reçu en don de M. Albert de Montet, aux Gonelles près Vevey, environ 2300 volumes et près de 1200 brochures. Ces volumes portent l'ex-libris de la famille de Montet.

M. de Montet, historien, membre de nombreuses sociétés savantes et chevalier de divers ordres, est l'auteur du Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois qui est si apprécié des chercheurs et si utilisé par eux. Nous aurons de lui, dans nos collections, 11 volumes manuscrits de biographies suisses et de nombreux travaux historiques d'un grand intérêt.

La belle bibliothèque de M. de Montet, qui témoigne de la science et de l'érudition de celui qui l'a créée, a été répartie entre Chardonne, la Bibliothèque publique de Vevey et la Bibliothèque cantonale universitaire.

M. A. de Montet, décédé en janvier 1920, a encore témoigné le grand intérêt qu'il portait à notre collection publique de livres en léguant à notre Institution une somme de 2000 fr. pour rémunérer un historien qui se chargerait de continuer l'histoire de Vevey et de La Tour-de-Peilz, dont M. A. de Montet est l'auteur.

Mentionnons encore les dons importants suivants :

M. le professeur Arcari nous a remis, de la part de quelques éditeurs italiens, un grand nombre d'ouvrages pour compléter notre fond de littérature italienne.

Mme Ruchet, des dossiers, lettres, etc., de Louis Ruchonnet.

Le Conseil général des Sociétés macédoniennes en Suisse, ses archives, documents intéressants sur les réfugiés en Suisse pendant la guerre.

Le Ministère de l'intérieur à Rome nous a envoyé la collection des *Corpus scriptorum latinorum*, 20 volumes.

L'Institut Carnegie, à Washington, et la Carnegie Endowment for international Peace continuent à nous offrir la collection de leurs publications.

L'Agence polonaise centrale, à Lausanne, nous a envoyé 44 volumes et 137 cartes.

Journaux vaudois reçus à titre gratuit · Bulletin financier suisse. — Bulletin de la Société pédagogique vaudoise. — Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles. — Bulletin de la Fédération des sociétés de secours mutuels. — Bulletin de la « Bourgeoise » — Courrier de la Côte. — Démocrate. — Echo sténographique. — Educateur — Feuille d'Avis de Lausanne — Feuille d'Avis d'Orbe. — Feuille d'Avis d'Aigle. — Feuille d'Avis d'Avenches. — Feuille d'Avis de Vallorbe. — Feuille d'Avis de Vevey. — Feuille centrale de Zofingue. — Feuille des Avis officiels. — Gazette de Lausanne. — Gazette d'hygiène de la Suisse romande. — Gymnaste vaudois. — Helvétia — Journal et Feuille d'Avis de Renens. — Journal de Nyon. — Journal d'Yverdon. — Journal des tribunaux. — Lausanne artistique. — Messenger des Alpes. — Moniteur de la boucherie. — Le Peuple. — Ralliement de St-Paul. — Relieur-Papetier. — La Revue. — Revue de Belles-Lettres. — Semaine à Lausanne. — Signal sténographique. — La Source. — Suisse économique. — Terre Vaudoise. — Tribune de Lausanne. Total : 39.

Journaux vaudois non gratuits — Bibliothèque universelle. — Bulletin technique. — Conteur vaudois. — Grütli. — Le Droit du Peuple. — Libre-Pensée. — Jeune radical indépendant. — Progrès de Château-d'Oex — Revue historique vaudoise. — Semeur vaudois. — Total : 10

Journaux étrangers au canton reçus gratuitement. — Acta scholae medicinalis, Kioto. — L'Albanie. — Annuaire agricole de la Suisse. — Bolletino delle pubblicazioni italiani. — Bulletin de l'Alliance française. — Bulletin de l'Office international d'hygiène publique. — Bulletin concernant l'approvisionnement. — Bulletin de la Société de banque suisse — Bulletin sténographique officiel. — Bulletin of the Johns Hopkins Hospital. — Brooklyn Museum Quarterly. — Feuille fédérale. — Feuille officielle militaire. — Feuille officielle suisse du commerce. — Inter-America. — Journal of philosophy. — Memoirs of the Dep. of agricult. in India. — Mitteilungen aus der mer. Fakultät, Tokio. — Monat-Rosen. — Moniteur polonais. — National suisse. — Nation tchèque. — Proce-

dings of the nat. Academy. — Revue mensuelle. — Statistique de la Suisse. — Theosophical Path. — Voix de l'Arménie. — Total . 27.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

La Bibliothèque de l'École de médecine a prêté 582 volumes à 159 emprunteurs. Il y a lieu de signaler à nouveau que quelques lecteurs se permettent d'emporter les numéros des revues et journaux sans les inscrire sur le registre ; pour éviter, dans la mesure du possible, ces disparitions, le meuble des journaux a été fermé.

La Société vaudoise de médecine, après entente avec le Département de l'instruction publique et des cultes, a repris tous les ouvrages de fond et laisse encore en dépôt les collections des périodiques.

Pas de changement à signaler pour les thèses, qui comptent à ce jour 53,847 numéros.

Il a été relié 80 volumes, soit 30 volumes pour le compte de la Société vaudoise de médecine (180 fr. 70), 27 volumes pour le compte de l'Université, Fonds J.-J. Mercier (165 fr. 70), et 23 volumes pour le compte de l'État de Vaud (142 fr. 90).

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Le Département a envoyé aux Bibliothèques populaires les ouvrages ci-après :

1. L'Annuaire de l'instruction publique en Suisse, 1917, 1918 et 1919 ;

2. La brochure : le Bolchévisme à l'œuvre, par le Comité des Suisses de Russie (don) ;

3. La brochure : Utilisation des gadoues, donnée par le Département fédéral de l'économie publique, par les soins du Département cantonal de l'agriculture ;

4. Le rapport présenté au Grand Conseil par M. le conseiller national H. Bersier, demandant la commémoration du deuxième centenaire de la mort du major Davel ;

5. Le Bulletin bibliographique, 16^e fascicule, 1919 ;

6. La brochure : la Société des nations et la Suisse, par M. le professeur P. Moriaud, à Genève ;

7. Le volume : la Démocratie suisse, par M. F. Bonjour, ancien conseiller national (aux bibliothèques de cercles, aux Collèges cantonaux et à quelques collèges communaux).

ARCHIVES CANTONALES

Le bureau des Archives cantonales a été transféré, le 21 janvier 1919, dans le bâtiment du Département de l'instruction publique, au 1^{er} étage. Les locaux mis à sa disposition permettent aux archivistes de faire plus commodément leurs triages, et facilitent beaucoup le travail du public. Aussi le nombre des consultants grandit-il chaque année ; il y a eu l'année dernière 1383 journées de consultation (au lieu de 1231 en 1918). Le nombre des ouvrages, registres ou parchemins consultés a été de 35 % plus élevé qu'en 1918. Dans le même temps, le nombre des lettres expédiées a passé de 250 à 350, sans compter de nombreux extraits des registres d'état-civil.

Le personnel des Archives a travaillé à l'analyse et au classement définitif des parchemins relatifs à la ville de Lausanne ; a dressé l'inventaire sommaire des archives modernes déposées à la tour de la Cathédrale ; a poursuivi le répertoire général des familles indiquées dans les registres d'état-civil ; a fait le répertoire spécial des registres d'état-civil de la paroisse d'Yverdon. M. Isabel a fait des répertoires semblables pour les Ormonts et Gryon. Le personnel des Archives a encore été appelé à fournir des mémoires importants sur les différentes réfections du château d'Yverdon à travers les siècles, sur l'adresse de réunion à Berne (1801-1802), sur les documents vaudois des archives de Turin, sur les anciennes maisons de la Cité et sur d'autres questions d'histoire lausannoise et vaudoise. Les recherches du public ont toutes trait à l'histoire ancienne et moderne du canton ou des familles et des communes vaudoises.

Ledit personnel a eu à classer les importants dépôts faits en 1918 aux Archives cantonales, soit 800 registres de plans cadastraux du XIX^e siècle, les archives anciennes des tribunaux de Moudon, Rolle, Nyon, Vevey, Grandson, Orbe, une collection d'anciens actes de propriété intéressant les bâtiments de l'Etat. Il a enregistré en outre le don de 84 parchemins sur Aigle, fait par M. Davinet, directeur du Musée des Beaux-Arts de Berne, par l'intermédiaire de M. Godet, directeur de la Bibliothèque nationale suisse ; et d'autres parchemins, donnés par M. F. Raisin, avocat à Genève.

Le service a visité les archives de 25 communes du district de Morges, de 29 du district de Cossonay, et 1 d'Echallens, qu'il a trouvées généralement en bon état de conservation. Il a examiné